



Liste de présence au Conseil d'administration du 19 Juin 2017 à Paris

1	Accovia	Patrick Bleu	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Amadeus	Claire Goascoz Nicolas Giry	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Asia	Thierry Girard	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Beachcomber	Pascal Barascud	<input type="checkbox"/>
5	Carrefour	Charles Tandonnet	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Kuoni	Olivier Morel	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Orchestra	Christian Sabbagh	<input checked="" type="checkbox"/>
8	Sabre	Dimitri Tsygalnitsky	<input checked="" type="checkbox"/>
9	SETO	Jurgen Bachmann	<input type="checkbox"/>
10	SpeedMedia	Laurent Briquet	<input checked="" type="checkbox"/>
11	Travelport	Emmanuel Bourgeat	<input checked="" type="checkbox"/>

Ordre du jour

1. Point sur les adhésions 2017
2. Point sur la mise en place du PAC+
3. Projet 2017

Le conseil d'administration de l'association est régulièrement constitué et peut valablement délibérer de l'ordre du jour.



1 Projet Adhésions 2017

Les membres suivants ont confirmé leur intention de ne pas renouveler leur adhésion pour 2017 :

- Pierre et vacances
- Solutions plus

Le nombre d'adhérents pour 2017 est donc de 26 membres actifs.

Le montant de l'adhésion de ABC Informatique est en cours de règlement.

2 Projet « PAC + »

Le projet lancé en 2016 a abouti à de nouvelles spécifications qui sont en cours de mise en œuvre par les sociétés suivantes :

- FRAM
- PLEIN VENT
- MEGAVACANCES
- CROISIEUROPE
- LUXAIR

L'association a décidé de proposer une subvention de 3 000 euros aux producteurs ou distributeurs membres actifs de l'association qui mettront en place ces nouvelles fonctionnalités en 2017.

Croisieurope a effectué une demande pour bénéficier de cette subvention et le modèle de Convention devant être signé est soumis aux Conseil d'administration.

Il a également été convenu de rappeler aux autres membres de l'existence de cette subvention afin qu'ils puissent en faire la demande pour en bénéficier.

✓ **La majorité du Conseil d'Administration approuve cette proposition de subvention**



3 Projet PTD/DVAF

La mise en place de la nouvelle Directive des Voyages à Forfait (DVAF) qui doit intervenir en 2018 attribue de nouvelles responsabilités aux acteurs du Tourisme et de nouvelles obligations avant, pendant et après la vente de voyages.

Des discussions sur son application en France sont toujours en cours mais il pourrait être important de pouvoir anticiper les impacts éventuels sur les systèmes d'informations et en particulier sur les flux entre producteurs et distributeurs.

Un atelier est donc prévu début juillet pour déterminer si ce sujet doit être approfondi ou pas dès maintenant.

Cet atelier se fera avec la participation active du SETO.

✔ **La majorité du Conseil d'Administration approuve cette proposition**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h30.